CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 18 octobre 2011, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Municipalités représentées

Monsieur le conseiller Denis Charron Aumond Monsieur le conseiller Laurent Fortin Blue Sea Bois-Franc Monsieur le conseiller Armand Hubert Monsieur le conseiller Réjean Major Bouchette Monsieur le conseiller Pierre Chartrand Cayamant Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe Déléage Monsieur le conseiller Pierre Renaud Denholm Monsieur le conseiller Neil Gagnon Egan-Sud Monsieur le conseiller Réal Rochon Gracefield Monsieur le conseiller Yvon Quevillon **Grand-Remous** Monsieur le conseiller Ota Hora Kazabazua Monsieur le conseiller Gary Lachapelle Lac-Sainte-Marie Monsieur le conseiller Morris O'Connor Low Monsieur le conseiller Robert Coulombe Maniwaki Monsieur le conseiller Ronald Cross Messines Monsieur le conseiller Alain Fortin Montcerf-Lytton Monsieur le conseiller Roch Carpentier Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Caroline Pétrin, adjointe au greffe.

Deux journalistes sont présents ainsi qu'un citoyen.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2011-R-AG308 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant : suivants :

110-3 Contrat temporaire à madame Pauline Marenger

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 20 juin au 13 août 2011.

2011-R-AG309 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 août 2011

Monsieur le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance du 16 août 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG310 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2011

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2011 soit adopté en y effectuant les modifications suivantes :

- Dans la liste des présences, remplacer « monsieur le substitut Jacques Cadieux » par « monsieur le conseiller Robert Coulombe »;
- Dans la résolution numéro 2011-R-AG293, substituer respectivement les noms « Réjean Carle » et « Micheal Francis » par ceux par ceux de « Armand Hubert » et « Roch Carpentier »;
- Dans la résolution numéro 2011-R-AG305, inscrire le proposeur, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et l'appuyeur, monsieur le conseiller Réjean Major.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG311 Avis de motion – Projet de code d'éthique et de déontologie applicable au préfet

Avis est donné par monsieur le président Pierre Rondeau qu'un projet de règlement portant le numéro 2011-225 intitulé « Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet » sera présenté à une séance ultérieure pour adoption. L'avis de motion est accompagné d'une demande de dispense de lecture.

2011-R-AG312 Remplacement d'ordinateurs de certains membres du personnel

Considérant que certains ordinateurs des membres du personnel sont désuets et fonctionnent avec difficulté;

Considérant que la trésorière a procédé à un inventaire de tous les ordinateurs qui doivent être remplacés, et ce, dans le but de maintenir des équipements performants visant l'optimisation de la productivité du personnel;

Considérant qu'il serait judicieux, sur des périodes successives de trois années, de procéder au remplacement du tiers desdits ordinateurs des membres du personnel;

Considérant que la formule proposée est celle d'une location puisque les équipements visés seraient toujours sous garantie et que le prix d'une telle location est avantageux en comparaison à un achat;

Considérant que la trésorière inscrira ces investissements au plan triennal d'immobilisations;

Considérant que le coût total du contrat pour le remplacement est de 18 015 \$, taxes incluses, et que le financement est assuré directement par la compagnie IBM;

Considérant qu'aucun appel d'offres n'a été effectué puisque les prix sont ceux obtenus à la suite d'un appel d'offres effectué par le gouvernement du Québec (fournitures et ameublement du Québec), le tout en conformité avec la politique d'achat de la MRC;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale issue de sa rencontre du 18 octobre 2011 relativement à cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de remplacer le tiers du parc informatique des membres du personnel selon la formule indiquée ci-haut pour un montant total annuel, pour la première année de la période triennal, de 18 015 \$, taxes incluses.

Complément au contrat 110901 « Aménagement d'une section de sentier cyclable et pédestre, travaux généraux » – Clôtures

Considérant le contrat cité en titre et adjugé à *Excavation Richard Gaudette Inc.* en vertu de la résolution numéro 2011-R-AG307 comportait, notamment, des travaux relatifs à la pose de nouvelles clôtures ou la réparation de clôtures existantes dans la section visée du parc linéaire;

Considérant qu'il s'est avéré, à la suite du début des travaux, que certaines clôtures existantes étaient inutilisables et qu'il fallait les remplacer au lieu de la réparer.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le conseil autorise la direction générale à engager des fonds additionnels à ceux déjà prévus au contrat 110901, afin de procéder à l'achat et l'installation de nouvelles clôtures dans les secteurs concernés du parc linéaire correspondant à un montant n'excédant pas 17 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG314

Prolongation du contrat temporaire de madame Pauline Marenger

Considérant la résolution numéro 2011-R-AG280, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 septembre 2011, autorisant l'embauche temporaire de madame Pauline Marenger afin de pallier l'absence à court terme de madame Angèle Galipeau, technicienne en administration;

Considérant le retour de madame Galipeau en date des présentes;

Considérant par ailleurs, l'absence à court terme du greffier, monsieur Marc Langevin, depuis le 11 octobre dernier et dont le retour est prévu le 12 novembre prochain;

Considérant la charge de travail actuelle à l'administration en raison, notamment, de la préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2012;

Considérant qu'il y aurait lieu de prolonger le contrat d'embauche temporaire de madame Marenger jusqu'au retour du greffier afin d'assurer un soutien à la direction générale dans l'exécution de ses tâches administratives, dont notamment, à la trésorière pour la préparation du projet budgétaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'autoriser la prolongation du contrat d'embauche temporaire de madame Pauline Marenger, et ce, jusqu'au retour en poste du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal - Tenue du prochain comité plénier

Monsieur le préfet, informe les membres du conseil de la tenue du prochain comité plénier. Celui-ci aura lieu le 9 novembre 2011 à compter de 16 heures à la salle municipale de Bouchette.

2011-R-AG315

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 22 septembre au 18 octobre 2011

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – MRC pour la période du 22 septembre au 28 octobre 2011, totalisant un montant de 218 385.95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG316

Adoption de la liste des prélèvements bancaires – MRC – Période du 21 septembre au 18 octobre 2011

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 21 septembre au 18 octobre 2011, totalisant un montant de 159 641,35 \$.

2011-R-AG317 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 octobre 2011

Monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 octobre 2011 totalisant un montant de 139 242,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal - Vérification des comptes

Deux représentants du comité de l'Administration générale ont effectué, avant la séance, la vérification des comptes en présence de madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale.

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin, Secrétaire-trésorier et directeur général

2011-R-AG318

Signature d'actes notariés requis au nom de la MRC – Rescision de la résolution 2010.R.AG344

Considérant la résolution 2010-R-AG334 autorisant le greffier, monsieur Marc Langevin, à signer tous les actes notariés dans lesquels la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau représente une des parties, et ce, pour et au nom de celle-ci;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser et d'élargir la liste des signataires pour obvier au nombre croissant de transactions de la MRC donnant lieu à de tels actes;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu de rescinder la résolution 2010-R-AG334, ou toute résolution antérieure de ce conseil aux mêmes fins, et d'habiliter de nouveaux signataires selon la résolution numéro 2011-R-AG319.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG319

Signature d'actes notariés requis au nom de la MRC – Signataires autorisés

Abrogée par 2018-R-AG268 21 août 2018 **Considérant** que ce conseil doit autoriser des signataires à représenter la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau lorsqu'un acte notarié doit être conclu par la MRC.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que les membres suivants de ce conseil et les officiers suivants soient autorisés à signer, paritairement, par un membre du conseil et un fonctionnaire, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, tout acte notarié dont la conclusion et la signature sont requises selon la Loi ou qui sont requises par une résolution de ce conseil :

- · Membres du conseil :
 - o Le préfet Pierre Rondeau
 - o Le préfet suppléant Roch Carpentier
- · Fonctionnaires:
 - o Le directeur général et secrétaire-trésorier André Beauchemin
 - o Le directeur et secrétaire-trésorier adjoint Marc Langevin
 - o La directrice et secrétaire-trésorière adjointe Lynn Kearney

Abrogation de la résolution 2011-R-AG206 – Rencontre du comité technique en sécurité incendie

Considérant que le coordonnateur-préventionniste mentionne qu'il y a énormément de contenu à l'ordre du jour des rencontres du comité cité en titre;

Considérant que les délibérations découlant de ces ordres du jour sont très chargées et ardues lorsque l'on considère les interventions des dix-sept (17) représentées;

Considérant que la longueur des rencontres du comité technique en sécurité incendie ne laisse plus de temps aux rencontres de l'Association des chefs pompiers de la Vallée-de-la-Gatineau (ACPVG), vu que ces deux rencontres ont lieu successivement la même journée;

Considérant que les membres du comité de Sécurité publique-SI recommandent de faire une modification à la résolution numéro 2011-R-AG206 afin de ne plus prévoir les rencontres du comité technique le même jour que les rencontres de l'ACPVG;

Considérant que les membres du CSP-SI recommandent aux municipalités d'envoyer seulement un seul représentant aux rencontres du comité technique en sécurité incendie.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu de modifier la résolution numéro 2011-R-AG206 afin que chacune des municipalités soit représentée par une seule personne (préférablement le chef pompier) aux rencontres du comité technique en sécurité incendie. Il est de plus résolu que les rencontres du comité technique en sécurité incendie se déroulent à une journée différente de celle où l'ACPVG tient ses propres rencontres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG321

Recommandation aux municipalités locales – Règlement sur les avertisseurs de fumée

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que les municipalités doivent uniformiser la réglementation concernant l'installation obligatoire d'un avertisseur de fumée fonctionnel dans chaque résidence;

Considérant que l'uniformisation de cette réglementation est nécessaire étant donné que les pompiers et le technicien en prévention incendie vont devoir effectuer l'inspection et la vérification des avertisseurs de fumée pour tous les risques présents sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, tels que prévu dans les plans locaux de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie:

Considérant que le coordonnateur-préventionniste a présenté au comité de Sécurité publique-SI un règlement complet et conforme à la norme CAN/ULC-S553-02, *norme sur l'installation des avertisseurs de fumée;*

Considérant que le comité technique en sécurité incendie a révisé le règlement et que la version modifiée, à la suite de son intervention, est déposée à la présente séance;

Considérant que les membres du CSP-SI recommandent fortement aux conseils locaux l'adoption de ce règlement.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de recommander aux municipalités locales comprises dans le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, d'adopter sans modification la version présentée à la présente séance, le tout, tel que prévu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG322

Recommandation aux municipalités locales – Calendrier des actions à réaliser selon les plans locaux de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le coordonnateur-préventionniste a consigné dans un calendrier trimestriel toutes les actions qui doivent être réalisées par les municipalités locales afin que celles-ci se conforment aux échéanciers proposés dans leurs plans locaux de mise en œuvre respectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant que le calendrier de réalisation des actions a été présenté aux membres du comité technique en sécurité incendie pour commentaires et approbation;

Considérant que le calendrier sera utilisé comme plan de travail pour les membres du comité technique en sécurité incendie et de guide pour les administrateurs municipaux;

Considérant que les membres du comité de Sécurité publique-SI recommandent aux municipalités locales de procéder selon le calendrier des actions à réaliser.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu de recommander aux municipalités locales comprises dans le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de procéder selon le calendrier des actions à réaliser établi par le coordonnateur-préventionniste et approuvé par le comité technique en sécurité incendie afin que celles-ci se conforment à leurs obligations relativement à leurs plans locaux de mises en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG323

Plan de mise en œuvre des territoires non organisés (TNO) – Adoption du calendrier des actions à réaliser

Considérant que le coordonnateur-préventionniste a présenté un calendrier comportant les actions qui doivent être réalisées dans les TNO par la MRC selon le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité;

Considérant que ce calendrier a été présenté aux membres du comité technique en sécurité incendie et approuvé par eux;

Considérant que les membres du comité de Sécurité publique-SI recommandent que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau réalise les actions définies dans ce calendrier pour les TNO.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu de réaliser les actions prévues au calendrier susmentionné afin que les obligations prévues au plan local de mise en œuvre pour les TNO territoires soient rencontrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG324

Centre de traitement des boues de fosses septiques – Projets d'amélioration et d'entretien – Recommandation de crédits budgétaires pour l'année 2012

Considérant que les réservoirs de réception des boues à l'usine de traitement des boues de fosses septiques sont oxydés et qu'il est impératif de les nettoyer à l'aide d'un jet de sable avant de les repeindre;

Considérant que les coûts prévus pour ces opérations s'élèvent à un montant d'environ 23 000 \$;

Considérant que ces réservoirs ne se situent pas à proximité d'une source d'eau courante et qu'il serait opportun d'installer une telle source à proximité de ceux-ci afin de préalablement les nettoyer;

Considérant que le coût prévu pour une telle installation est évalué à 1 000 \$;

Considérant par ailleurs que trois agitateurs servant à mélanger les boues brutes dans les réservoirs sont brisés et que leur remplacement est aussi nécessaire, ce qui en coûterait environ 6 000 \$;

Considérant que les agitateurs effritent les parois intérieures des réservoirs et qu'une plaque d'aluminium fixe permettrait de réduire l'usure des parois pour un coût estimé à 1 000 \$;

Considérant que la rampe d'accès des camions-citernes est particulièrement usée et que l'installation à cet emplacement d'une dalle de béton règlerait le problème en définitive, pour un coût estimé à 5 000 \$;

Considérant que la dalle de compostage a été trouée à plusieurs endroits et que les coûts de réparation de celle-ci sont estimés à 700 \$;

Considérant que le transmetteur permettant d'enregistrer les données du débitmètre au déversoir ne fonctionne plus et que l'achat d'une telle nouvelle pièce est estimé à 1 800 \$;

Considérant que les lots de compost accumulés sur le site doivent être analysés aux fins de leur qualité afin de pouvoir s'en départir à des fins utiles, ce qui en coûterait environ 2 500 \$;

Considérant qu'un agronome doit être mandaté pour effectuer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour se départir des lots de compost, et ce moyennant des honoraires d'environ 2 500 \$;

Considérant que le chemin d'accès menant à l'usine nécessite du rechargement et que cette opération est estimée à 1 200\$;

Considérant qu'il est nécessaire de défricher le chemin conduisant du bâtiment administratif de l'usine jusqu'au déversoir (rivière) et que les coûts de cette opération sont estimés à 800 \$:

Considérant qu'il est pertinent de chauffer le bâtiment de réception abritant des équipements de valeur et qu'un dispositif de chauffage efficace requière un voltage de 240V qu'il faudrait mettre en place pour un montant de 500 \$;

Considérant que l'isolation des plafonds du bâtiment de réception et du bâtiment de traitement, prévue depuis longtemps conformément à la résolution numéro 2006 R-AG412, n'a pas été effectuée et que celle-ci permettrait d'économiser des dépenses en électricité, les travaux étant estimés à 3 000 \$;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement du 6 octobre en lien avec ces diverses questions.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de procéder à l'adoption pour l'exercice 2012, de crédits budgétaires suffisants pour la réalisation des projets mentionnés ci-haut, soit pour un montant total de 51 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG325 Centre de transfert et Écocentre – Établissement de l'horaire hivernal

Considérant que l'écocentre de la MRCVG est en opération depuis le 29 avril 2011;

Considérant qu'au lancement des opérations de l'écocentre, le comité de l'Environnement de la MRCVG et l'équipe impliquée dans le dossier envisageaient une opération saisonnière, c'est-à-dire une période active au printemps, à l'été et à l'automne avec une fermeture en période hivernale;

Considérant que depuis le début des opérations, l'équipe de la MRC constate qu'une partie importante de sa clientèle est issue du secteur commercial et industriel;

Considérant qu'après vérification avec certains représentants d'entreprises, il est confirmé que cette clientèle continuera à générer des matériaux acceptés à l'écocentre, notamment des quantités importantes de rebuts de matériaux de construction, et ce, même pendant la période hivernale;

Considérant que l'achalandage de l'écocentre les samedis a connu une forte diminution pendant la période automnale;

Considérant qu'il est du souhait de la MRC d'offrir le meilleur service de gestion possible des matières résiduelles à sa population;

Considérant qu'une fermeture hivernale de l'écocentre se traduirait par une gestion plus coûteuse et possiblement inappropriée des matériaux normalement acceptés à l'écocentre;

Considérant qu'un premier hiver d'ouverture à l'écocentre permettrait à l'équipe de la MRC de déceler et amender toute difficulté d'opération qui s'y rattache;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement du 6 octobre relativement à cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu de maintenir l'offre des services offerts à l'écocentre pour la période hivernale 2011-2012. Il est de plus résolu de retirer les samedis de l'horaire d'affaires de la période hivernale.

Centre de transfert et Écocentre – Crédits budgétaires pour le renouvellement des pneus de la rétrocaveuse

Considérant que les pneus de la rétrocaveuse sont usés et qu'ils devront être remplacés durant l'année 2012 au coût de 7 000 \$;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement en date du 6 octobre concernant cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu de procéder à l'adoption, pour l'exercice 2012, de crédits budgétaires suffisants visant l'achat de quatre pneus, soit pour un montant de 7 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG327

Centre de transfert et Écocentre – Modification de l'horaire de travail de monsieur Marco Gauthier

Considérant que la résolution 2011-R-AG325 établit l'horaire hivernal de l'écocentre pour la saison 2011-2012:

Considérant que l'horaire hivernal de l'écocentre implique un besoin accru de maind'œuvre ;

Considérant que le manœuvre, monsieur Marco Gauthier, en poste depuis l'ouverture du centre de Transfert et écocentre, possède les compétences et l'intérêt nécessaires pour occuper une charge de travail accrue;

Considérant que la résolution 2011-R-AG25 garantissait un horaire minimal de 25 heures / semaine à monsieur Gauthier et pour qui la résolution 2011-R-AG168 autorisait un horaire de travail régulier jusqu'à concurrence de 40 heures / semaine en réponse à la charge de travail accrue durant la saison estivale due en grande partie aux opérations de l'écocentre;

Considérant qu'il serait de mise de maintenir cet horaire de travail en raison des activités hivernales à l'écocentre qui n'étaient pas initialement prévues;

Considérant que l'effet total de cette modification sur la masse salariale du service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement est négligeable compte tenu des modifications apportées à l'horaire régulier de monsieur Philippe Beaudoin;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement en date du 6 octobre en lien avec ce point.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'autoriser monsieur Marco Gauthier, manœuvre au Centre de transfert et écocentre, de poursuivre jusqu'à nouvel ordre son horaire de travail correspondant à 40 heures / semaine selon la même échelle salariale et les mêmes conditions que celles qu'il détenait avant la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG328

Centre de transfert et Écocentre – Pneus surdimensionnés hors d'usage – Revendication de la relance d'une alternative québécoise convenable

Considérant que les pneus surdimensionnés font partie des matières résiduelles acceptées à l'écocentre:

Considérant qu'avant sa fermeture pour faillite en juin 2011, l'entreprise Granutech était la seule qui acceptait les pneus surdimensionnés au Québec pour des fins de valorisation;

Considérant que la tarification établie pour la réception desdits pneus était suffisante pour assumer les frais de leur valorisation lorsque l'entreprise Granutech était en service;

Considérant que depuis la fermeture de Granutech la seule alternative possible pour l'écocentre est d'accepter ce type de pneus moyennant un coût pour les clients de 350 \$ la tonne:

Considérant que le coût de valorisation desdits pneus a connu une hausse importante à travers le Québec en l'absence de la mise sur pied d'une alternative compétitive aux services antérieurs de Granutech;

Considérant que face à ce nouveau coût, la valorisation des pneus surdimensionnés reçus à l'écocentre serait seulement possible moyennant des pertes significatives pour la MRC;

Considérant que cette problématique est partagée par tous les écocentres et autres lieux de valorisation à travers le Québec;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement issue de sa rencontre du 6 octobre 2011 relativement à cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de revendiquer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la relance d'une alternative québécoise convenable pour le traitement des pneus surdimensionnés hors d'usage qui serait assorti de préférence d'un programme semblable à ceux régis par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Responsabilité élargie des producteurs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG329

Avis de motion – Projet de règlement visant à établir une grille de tarification pour les services offerts au Centre de transfert et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau

Avis est donné par monsieur le conseiller Ronald Cross qu'un projet de règlement intitulé « Visant à établir une grille de tarification pour les services offerts au Centre de transfert et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau » et portant le numéro 2011-226, sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est accompagné d'une demande de dispense de lecture.

2011-R-AG330

Crédits budgétaires - Révision du Plan de gestion des matières résiduelles en 2012

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être mis à jour conformément à la réglementation en vigueur et à une correspondance récemment reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Considérant que le comité de l'Environnement est d'avis que cette révision ne devrait pas débuter avant la publication des *Lignes directrices permettant d'établir un cadre de conformité pour les plans de gestion des matières résiduelles*, soit l'action # 21 du *Plan d'Action 2010-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

Considérant que ce document sera vraisemblablement rendu disponible d'ici la fin de l'année 2011;

Considérant que des crédits budgétaires suffisants doivent être adoptés pour l'exercice financier 2012 afin d'assurer la consultation publique nécessaire et les mesures de caractérisation des matières résiduelles qui seront proposées dans le projet de PGMR;

Considérant qu'une méthodologie reconnue pour la caractérisation des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC est une action souhaitée dans le cadre de la mise à jour du PGMR;

Considérant qu'une telle méthodologie devrait être achetée de la part d'une firme qui détient une expertise technique dans ce domaine;

Considérant que la participation continue dans la démarche régionale pour la valorisation des déchets comporte des frais de 5 % des honoraires exigés par la firme de consultants SM qui a été retenue par la Ville de Gatineau pour l'accompagnement technique dans ce processus;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement datée du 6 octobre concernant ce point.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de procéder à l'adoption pour l'exercice 2012 de crédits budgétaires suffisants pour la révision du PGMR, la consultation publique qui en découle ainsi que la participation continue à la démarche régionale pour une valorisation des déchets ultimes générés en Outaouais, soit pour un montant de 25 000 \$.

Protection de l'environnement – Crédits budgétaires nécessaires – Suivi des résultats des analyses des installations sanitaires au lac Cayamant

Considérant qu'aucune inspection sanitaire comme celles entreprises dans le cadre du Programme d'aide à la prévention des algues bleues n'est prévue pour l'année 2012;

Considérant que la municipalité de Cayamant a bénéficié, en 2010 et 2011, d'inspections effectuées par la Groupe Hémisphères sur les installations sanitaires situées dans un rayon de 300 m de la ligne des hautes eaux du lac Cayamant;

Considérant que le rapport final officiel de ces inspections n'a pas encore été produit par le Groupe Hémisphères;

Considérant que le plan d'action à adopter par la municipalité de Cayamant à la suite des résultats dudit rapport final officiel n'est pas encore établi;

Considérant que les autres municipalités ayant bénéficié de telles inspections sanitaires en 2009 ont également bénéficié d'un soutien technique de la part du service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement pour l'établissement de leur plan d'action;

Considérant que le service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement accompagne déjà la municipalité de Cayamant dans l'analyse des résultats préliminaires des campagnes d'inspections;

Considérant que le service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement ainsi que la municipalité de Cayamant estiment qu'il est opportun de continuer à collaborer pour mener à bien le dossier;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement datée du 6 octobre 2011 sur cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu de procéder à l'adoption pour l'exercice 2012 de crédits budgétaires suffisants pour assurer un suivi des résultats des analyses des installations sanitaires au lac Cayamant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG332

Avis de motion – Projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRC – Périphérique Messines

Avis est donné par monsieur le conseiller Réal Rochon qu'un projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement, déposé lors de la présente séance, portant le numéro 2011-227 et intitulé « Règlement modificateur au schéma d'aménagement de la MRC – Périphérique Messines visant à modifier l'affectation périphérique du secteur Farley dans la municipalité de Messines en y incluant les lots 47 à 49 du rang IV du canton de Bouchette » sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est accompagné d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal

Le directeur général indique que la surveillance des travaux découlant de l'appel d'offres numéro 110901 « Aménagement d'une section de sentier cyclable et pédestre, travaux généraux » sera assumé en régie par monsieur Philippe Beaudoin, ing. jr. du service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement.

2011-R-AG333

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Rondeau Préfet André Beauchemin Secrétaire trésorier et directeur général